

Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

Instructions de Course Coach Regatta Marseille 2025

Huitième édition de la Coach Regatta Marseille
Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile, la
Coach Regatta aura lieu du vendredi 17 janvier au dimanche 19 janvier 2025.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Centre de Préparation Olympique du YCPR Marseille.
- 2.2 Le canal VHF sera le **72**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur les escaliers d'accès à la terrasse.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Les bateaux ne doivent pas quitter l'enceinte fermée YCPR avant l'envoi du pavillon D tout manquement pourra être sanctionné d'une pénalité de 5% pour la première course du jour.



5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date		Programme
17/01/2025	14h	Manche d'entraînement
18/01/2024	11h 12h30	Briefing coachs Courses à suivre
19/01/2024	A définir	Briefing coachs Courses à suivre

5.2 Un briefing entraîneur est prévu le premier jour des courses officielles à 11h

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du premier jour est 12h30.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Élite = pavillon Optimist Jaune.
- Espoir = pavillon Optimist Rose.

7. IDENTIFICATION FLOTTE

Flotte Élite : pas d'identification.

Flotte Espoir : rubalise en bout de livarde.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

Le parcours est décrit en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.



10. MARQUES

10.1	Départ	Parcours	Arrivée
	Barge YCPR et semi rigide	Marque 1, 2, 3T, 3B orange conique	Semi rigide et bouée conique verte

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Le dernier bord pourra être raccourci entre la porte et l'arrivée.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un semi rigide arborant un pavillon bleu et une bouée conique verte.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Tous les coachs font partie du Jury

15.2 L'annexe P (infraction à la propulsion) s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 première pénalité : pénalité de **DEUX** tours

15.2.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première



15.3 Pénalités et Action du jury sur l'eau :

Quand un bateau :

- a) enfreint une règle du chapitre 2 ou la RCV 31 et n'effectue pas de pénalité,
- b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- c) n'effectue pas correctement sa pénalité (RCV 44)

Les jurys pourront à titre pédagogique, dire qu'ils ont vu une faute en levant le pavillon rouge. Le coureur peut à ce moment-là réclamer en levant la main et/ou en hélant proteste pour que le jury agisse s'il a vu l'incident et s'il a pu déterminer qui est fautif.

Si le bateau concerné répare de lui-même immédiatement et qu'il n'a pas obtenu un avantage significatif la pénalité à effectuer sera de **UN** tour

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de **DEUX** tours.

15.4 Si un bateau pénalisé par un juge n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction.

15.5 Les Jurys (coachs) doivent signaler aux bateaux arborant le pavillon jury les bateaux aillant enfreint une règle de l'annexe P (infraction à la propulsion) et toutes pénalités qui n'aurait pas été correctement effectué.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le premier
Optimist	30 minutes	70 minutes	15 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation



Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF

17. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Pas de réclamation après les courses n'est possible pour les concurrents, la régata se déroulera en arbitrage direct, l'ensemble des coachs arbitrera l'épreuve dès l'entrée en procédure.

17.2 Les réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.3 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 Envoi du pavillon V (croix rouge fond blanc)

- Sur l'eau : passage en dispositif de sécurité pour l'ensemble des coachs avec le leader sécu et le PRO. Un émargement VHF (canal 10) et écrit sera demandé par le comité à l'ensemble des coachs. Tout manquement entrainera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification des coureurs concernés.
- A terre : émargement coach ou team leader sur papier au départ puis par l'ensemble des coureurs sur papier à l'arrivée.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course



Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec un pavillon coach / organisation / media fourni par l'organisation avec une caution à fournir à l'organisation de 20€ ou un document de type pièce d'identité.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS À L'EXCEPTION DES COACHS IDENTIFIÉS PAR LEUR PAVILLON "COACH"

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. PRIX

- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} garçon flotte élite
- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} fille flotte élite
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} garçon espoir
- ➤ 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} fille espoir

25. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

26. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFV (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

Limiter l'utilisation de bouteilles plastiques et promouvoir la gourde.

Opération « parking propre » (si mise en place)

Lorsque le pavillon Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau n'auront pas été nettoyés. ».

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Marielle GRIMALDI

Président-e du comité technique : Thomas GIORGI, Lou ABAD RIEU, Clara GEILING

Président-e du jury : Thomas GIORGI

Contact : Clara GEILING – coachregatta13@gmail.com / +33 6 34 15 78 72

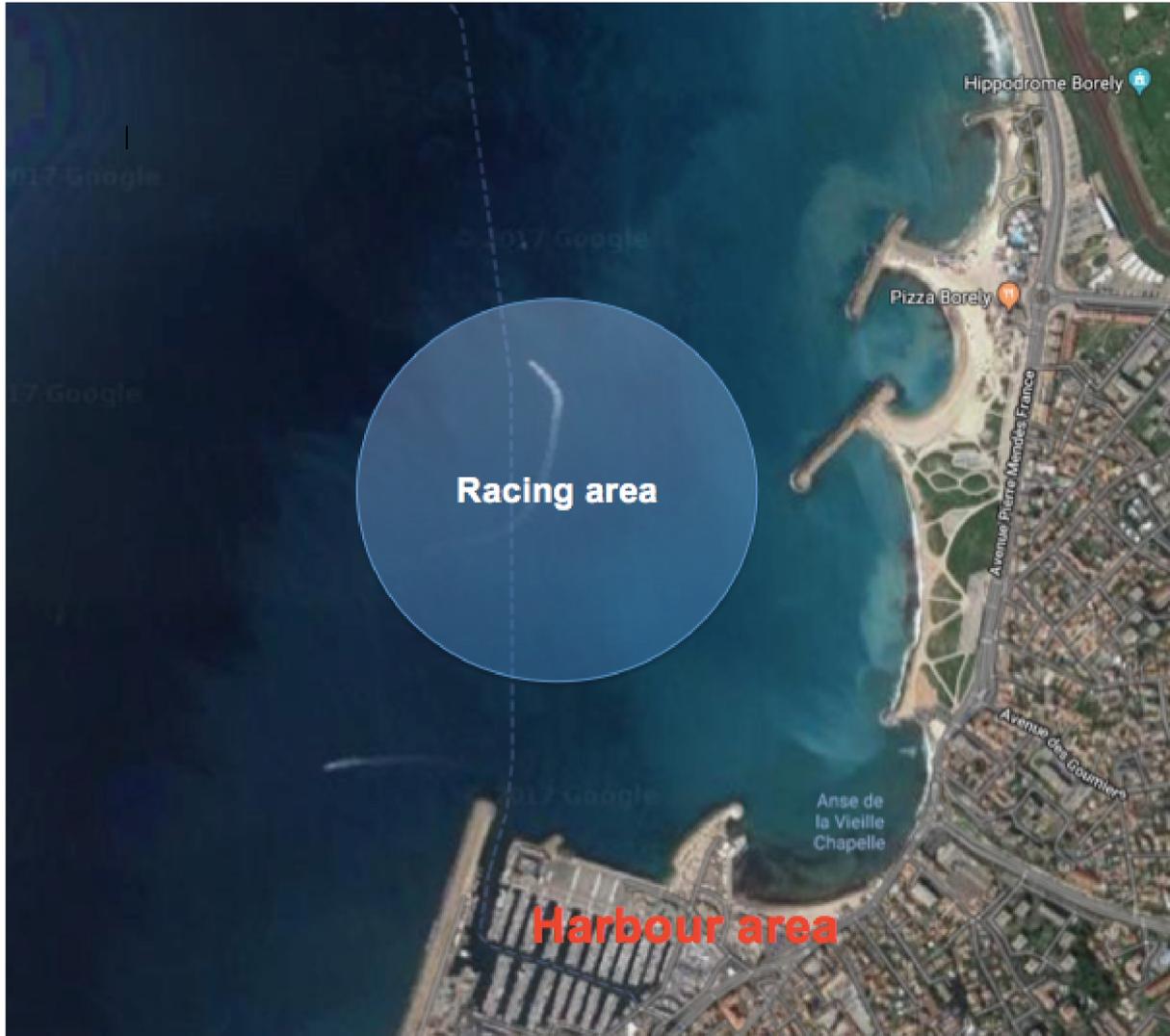


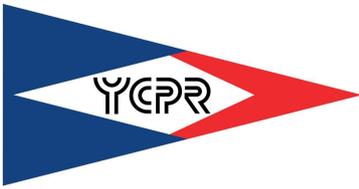
Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*



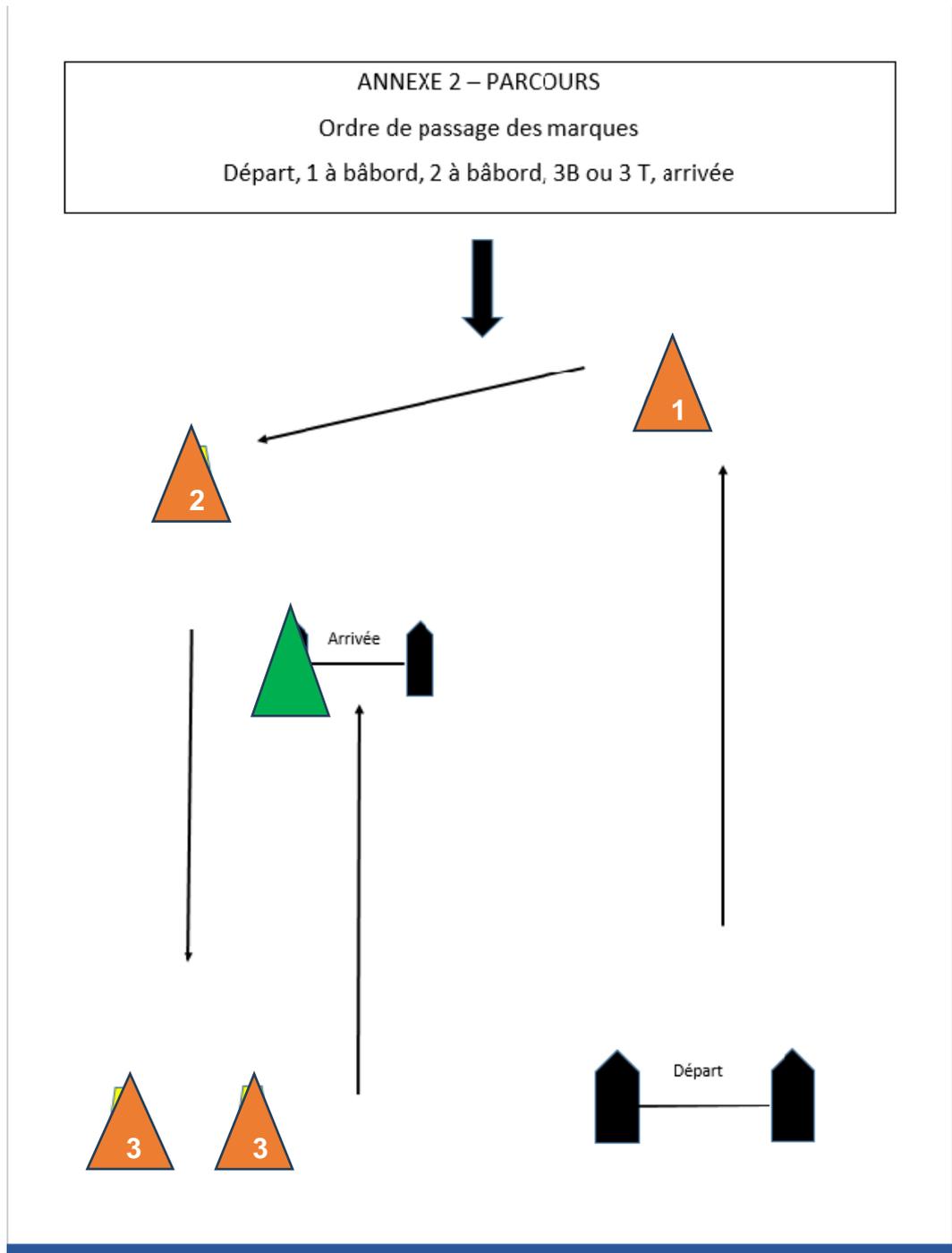


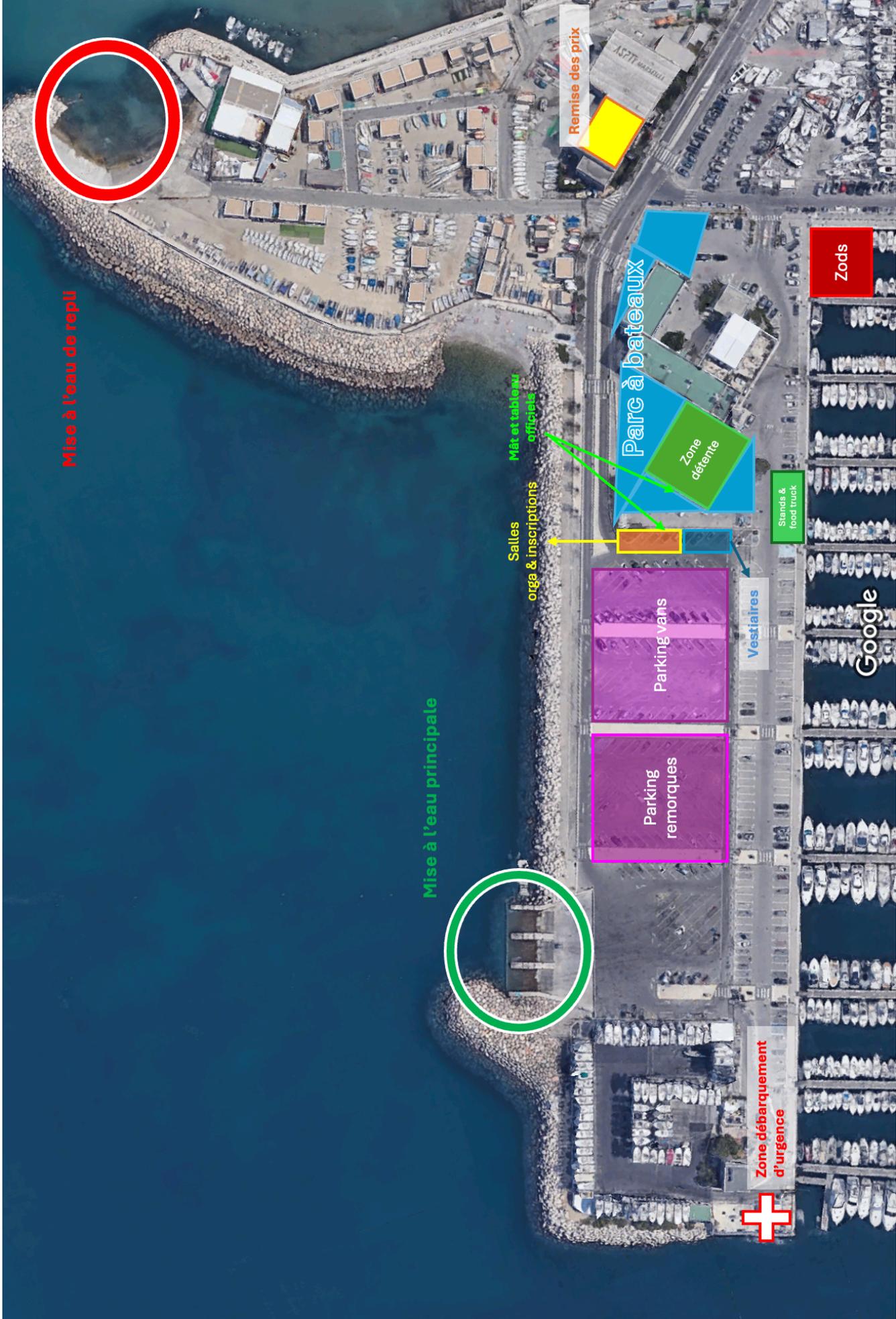
Coach Regatta
MARSEILLE

ASPTT MARSEILLE
VOILE

ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté equis, la longueur indicative des parcours





Mise à l'eau de repli

Mise à l'eau principale

Remise des prix

Zods

Parc à bateaux

Zone détente

Stands & food truck

Salles orga & inscriptions

Mât et tabliers officiels

Zone débarquement d'urgence



Google

